

FICHE DISPOSITIF AIDE À L'IMMOBILIER TOURISME

Bénéficiaires	<p>Les entreprises touristiques du territoire de Morlaix Communauté, présentant un projet économique pour disposer d'une capacité d'accueil touristique diversifiée et attractive, correspondant aux attentes des différentes clientèles, ou un projet d'augmentation de leur capacité d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôtels (classés minimum 2* après travaux) - Campings (classés minimum 2* après travaux) - Parcs Résidentiels de Loisirs sous régime hôtelier - Équipements de loisirs <p>Dans le cas d'un investissement réalisé par une Société Civile Immobilière (SCI), l'aide ne peut être accordée que si l'actionariat de la SCI est lié à l'entreprise et fera l'objet d'une convention tripartite.</p>					
Nature de l'aide	<p>L'aide revêt la forme d'une subvention</p>					
Localisation des projets	<p>Sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté</p>					
Assiette des dépenses éligibles	<p>Les projets retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • extension capacité / diversification de l'hébergement • augmentation de la capacité d'accueil ou de service • rénovation avec innovation (matériaux, process ...) <p>Les dépenses de nature immobilière comprenant les frais annexes (honoraires d'architecte, bureaux de contrôles techniques, frais de notaire, VRD, ...).</p> <p>Travaux de construction, d'acquisition, d'extension de bâtiment, travaux de restructuration interne lié à un changement de cible ou à l'amélioration de la capacité d'accueil (nombre et/ou confort).</p>					
Montant, intensité de l'aide	Nature de l'entreprise * (effectif/ chiffres d'affaires)	Investissement immobilier minimal	Création d'emplois minimum (en ETP ou CDI) hors gérant	Taux d'intervention Morlaix Communauté	Aide plafonnée	Bonification par emploi supplémentaire créée
	Très petites entreprises (<10 / ≤ 2M€)	50 000 € HT à 500 000 € HT de dépenses éligibles	1 emploi	20 %	À 50 000 €	+ 5 000 € par emploi supplémentaire créée plafonné à 50 000 € (= 10 emplois)
	Petites entreprises (<50 / ≤ 10 M€)	À partir de 500 000 € HT de dépenses éligibles	3 emplois	20 %	À 100 000 €	+ 5 000 € par emploi supplémentaire créée plafonné à 50 000 € (= 10 emplois)

Attribution de la subvention	Objectifs	Pièces justificatives
	Renforcer l'attractivité du territoire	Dossier économique et financier
	Améliorer la qualité de l'accueil et/ou l'expérience du séjour	Dossier économique et financier
	Diversifier ou fidéliser sa clientèle	Dossier économique et financier
	Mettre en place une démarche écoresponsable	Économie des ressources, Ecolabel, RSE, normes AFNOR ...
	Mettre en place une démarche Qualité	classements – labels ...
	Développer l'activité	Dossier économique et financier
Procédure	<ul style="list-style-type: none"> • Une lettre d'intention type (A) antérieure à la réalisation du projet est obligatoire. • Un dossier économique et financier à constituer, avec possibilité de solliciter l'appui d'une structure d'accompagnement tel que l'office de Tourisme Baie de Morlaix, service Développement. <p>Le dossier est à déposer dans un délai de 6 mois suivant l'accusé de réception de la lettre d'intention. Dépôt de la demande : <i>M. Le Président de Morlaix Communauté, Pôle Développement économique, service Relations entreprises, 2b, voie d'accès au port 29600 MORLAIX Cedex</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accusé de réception de la lettre d'intention fait foi pour l'engagement des travaux, présentés dans le dossier de demande de subvention. Toutefois, la lettre et le dossier ne certifie pas l'attribution des aides communautaires. Elles résultent d'un examen déterminant de l'intérêt et la viabilité économique du projet (aspect comptable, commercial, ressources humaines...), la situation financière saine de l'entreprise, du respect du cadre communautaire des aides publiques (règles de cumul). De même, le demandeur doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales pour bénéficier de l'aide communautaire. L'incitativité de l'aide doit être avérée (recours à des financements bancaires, etc). • Dossier de demande de subvention <ul style="list-style-type: none"> ▪ présentation du projet ▪ pièces administratives (acte notarié / extrait K-Bis / déclaration SCI + SARL) ▪ Permis de construire ou déclaration de travaux ▪ Étude d'impact si nécessaire ▪ Comptes de résultats ▪ Bilans annuels ▪ plan de financement du projet ▪ Plan prévisionnel et échéancier ▪ choix des critères d'évaluation (3 au choix) <ul style="list-style-type: none"> ○ fréquentation ○ CA ○ création d'emploi : ETP / CDI ○ autres (retour Qualité des clients / fidélisation de la clientèle) 	

Modalités de versement de l'aide	<p>Après délibération favorable de l'instance communautaire, le représentant légal de l'entreprise bénéficiaire signe une convention d'attribution de l'aide avec Morlaix Communauté fixant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les obligations des parties, • Les conditions de versement et de remboursement. • Les modalités de suivi de l'entreprise durant le programme de développement : choix de 3 indicateurs de réalisation et de suivi du projet. <p>Dans le cas d'un investissement réalisé par une SCI, l'aide ne peut être accordée que si l'actionnariat de la SCI est lié à l'entreprise et fera l'objet d'une convention tripartite.</p> <p>L'entreprise s'engage à rembourser tout ou partie de l'aide si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle transfère son activité en dehors du périmètre de la communauté dans une période de 5 ans • Les engagements (investissements, créations d'emplois) ne sont pas respectés par l'entreprise bénéficiaire de l'aide. <p>Chaque emploi créé dans le cadre du dispositif est maintenu dans la zone considérée pendant une période minimale de 5 ans à compter de la date à laquelle le poste a été pourvu pour la première fois.</p> <p>Délai pour solliciter une nouvelle subvention : 3 ans</p>
Durée de mise en œuvre du régime	<p>Expérimentation sur 3 années (de 2021 à 2024), avec un bilan annuel Bilan global durant le 1er semestre 2025</p>
Moyens et méthodologie prévus pour l'évaluation du dispositif	<p>Suivi annuel basé sur une évaluation des indicateurs choisis par l'entreprise avec échange entre le prestataire et l'institution d'accompagnement (fiche synthèse à retourner à Morlaix communauté)</p> <p>Réponse à l'enquête annuelle transmise par la Région Bretagne à destination de la Commission Européenne, des aides et régimes d'aides publiques aux entreprises mises en œuvre par les collectivités territoriales.</p>